

Déclaration de Montréal

En application de la «résolution sur la société de l'information» adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à Cotonou, en décembre 1995, les ministres francophones chargés des inforoutes, réunis à Montréal du 19 au 21 mai 1997

Rappelant

les propositions des conférences ministérielles du G7 sur la société de l'information de Bruxelles et sur la société de l'information et le développement de Midrand, qui préconisent une société de l'information au service des citoyens et soulignent le besoin de servir l'enrichissement culturel par la diversité des contenus ;

Tenant compte

d'une part, de la conclusion, le 15 février 1997, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, de l'accord multilatéral sur les services de télécommunications et, d'autre part, des accords conclus dans le cadre de l'OMPI concernant la propriété intellectuelle ;

Se réjouissant

des efforts et des progrès accomplis depuis le Sommet de Cotonou dans un très grand nombre de pays ayant le français en partage pour favoriser la mise en place et le développement des inforoutes et y renforcer la place des cultures et des langues présentes dans l'espace francophone ;

Saluant

la qualité des travaux préparatoires de la Conférence coordonnés par l'Agence de la Francophonie (ACCT) et, notamment, la tenue des ateliers régionaux ainsi que le rôle du comité scientifique ;

Convaincus

que la Francophonie doit faire en priorité ce que personne ne fera à sa place et qu'elle doit agir, dans la mesure du possible, en complémentarité avec les autres instances bilatérales et multilatérales ;

Conscients

que même si les enjeux liés au développement des infrastructures, à la réglementation, à l'accès aux réseaux et à la tarification des services sont de la compétence des politiques nationales, ceux-ci n'en restent pas moins importants pour l'épanouissement de la société de l'information dans l'espace francophone ;

Soucieux

de contribuer au développement solidaire de l'espace francophone et résolu à favoriser l'intégration dans la société de l'information de tous les pays ayant le français en partage, pour réduire le fossé qui existe encore aujourd'hui entre les pays du Nord et du Sud et pour améliorer le sort de tous et, en particulier, des moins favorisés ;

Soulignant

l'importance de l'accès aux inforoutes pour tous à un prix abordable afin de favoriser la croissance et la variété des usages dans tous les secteurs de la société ;

Rappelant

le rôle essentiel de chaque État dans la mise en place d'un environnement propice au développement par les secteurs publics et privés d'applications et de contenus novateurs ;

Résolus

à favoriser l'appropriation nationale des compétences et des techniques dans le domaine des inforoutes, notamment à travers le développement de partenariats en matière d'applications et de contenus ;

Reconnaissant

la priorité à accorder à l'éducation, à la formation et à la recherche par et pour les inforoutes ;

Mettent

l'accent sur le caractère stratégique d'une production, en français et dans les langues partenaires, interactive, attrayante, pluriculturelle et largement diffusée ;

Invitent

les pays francophones à agir solidairement et efficacement au sein des instances internationales afin que soit respectée une éthique et à développer une déontologie commune des usagers sur les inforoutes permettant d'éviter toutes les dérives potentielles ;

S'engagent

à appuyer auprès des instances internationales les pays membres dans leurs démarches destinées à obtenir des financements pour la mise en place et la consolidation de leurs infrastructures.

Suite à la mobilisation des pays et des gouvernements francophones interpellés par la Résolution de Cotonou, les ministres déclarent que le développement des inforoutes en Francophonie reste d'une urgente nécessité. Ce développement doit désormais s'exprimer au travers de l'ensemble suivant d'actions cohérentes, précises, concrètes et complémentaires, notamment par la création d'un fonds francophone pour le développement des inforoutes, dans le cadre du Fonds multilatéral unique et géré par les mêmes instances, tout en faisant l'objet d'un chapitre budgétaire individualisé.

En conséquence, les ministres décident de concentrer leur action dans les domaines suivants :

- favoriser l'accès aux autoroutes de l'information ;
- développer une aire francophone d'éducation, de formation et de recherche ;
- soutenir la création et la circulation de contenus francophones et contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines ;

- encourager la promotion de l'aire francophone de développement économique ;
- mettre en place une vigie francophone (veille active) ;
- sensibiliser prioritairement la jeunesse ainsi que les utilisateurs, les producteurs et les décideurs ;
- assurer la présence et la concertation des francophones dans les instances spécialisées.

Les ministres francophones chargés des inforoutes adoptent le Plan d'action annexé et en recommandent la mise en œuvre.

Plan d'action

1. DÉMOCRATISER L'ACCÈS AUX INFOROUTES

La société de l'information, pour se développer, doit s'appuyer sur un environnement qui assure une prestation universelle de services et l'accès, à un prix abordable et de façon équitable, pour tous, la diversité des contenus, un large accès aux réseaux, de même que l'aménagement de l'environnement réglementaire dans le cadre d'une concertation élargie. Pour cela, la Francophonie doit :

- promouvoir l'accès des pays du Sud et de l'Est à Internet en accélérant l'installation de serveurs et de services dans les pays ;
- appuyer les coopérations bilatérales francophones et renforcer la coopération multilatérale francophone ;
- inciter au développement de partenariats publics et/ou privés en vue de la modernisation, de l'extension et du renforcement de l'infrastructure des réseaux de télécommunications et de leur interconnexion qui sont les conditions premières pour le développement des inforoutes et la démocratisation de leur accès ;
- favoriser le développement et la promotion des serveurs permettant la mise en commun et la diffusion de logiciels et d'outils de navigation disponibles en français et des logiciels de création de contenus ;
- établir une liaison avec les instances responsables de la gestion des noms de domaine et favoriser l'obtention d'adresses IP pour les pays du Sud et de l'Est ;
- favoriser la mise à disposition d'experts permettant aux pays membres d'obtenir, si nécessaire, une information et une assistance technique appropriées allant des serveurs aux applications pour exploiter les inforoutes dans les pays du Sud et de l'Est ;
- appuyer le développement de points d'accès communautaires en vue de créer les conditions devant favoriser l'atteinte de l'objectif d'accès universel, d'accès de proximité, à l'ensemble de la population ;
- encourager et promouvoir la production de logiciels de base en français, favorisant, partout où c'est possible, les logiciels ouverts et gratuits.

2. DÉVELOPPER L'AIRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Formation et recherche par les inforoutes

Malgré les efforts considérables entrepris et de notables réussites, le champ d'action est loin d'être couvert. L'arrivée des techniques de l'information et le renouvellement de la formation à distance qu'elles induisent permettent de nouveaux moyens d'action efficaces :

- en formation initiale, pour l'enseignement de base, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche tant publique que privée ;
- en formation technique et professionnelle ;

- en formation continue et éducation permanente.

L'aire de formation par les nouvelles techniques d'information et de communication s'appuie sur une communauté virtuelle francophone de formateurs au service des usagers. Une place majeure est laissée à la formation à distance (nouveaux supports, cours virtuels, tutorats) et à l'autoformation.

Il convient de mentionner, à titre d'exemple fédérateur, le projet d'université francophone virtuelle visant à une mutualisation des compétences et des ressources dynamisant les universités du Sud et favorisant une meilleure intégration de leurs chercheurs dans les cercles internationaux. Ce dispositif peut aussi favoriser les collaborations universitaires régionales.

Formation pour les inforoutes

Il est urgent de faciliter l'appropriation par les pays francophones des nouvelles technologies de l'information. Des initiatives nationales, confortées par la coopération multilatérale, doivent être envisagées pour contribuer au développement des inforoutes, notamment dans le cadre de structures d'intermédiation et assurer :

- la formation aux télécommunications des ingénieurs et des techniciens indispensables au bon fonctionnement des réseaux (cette formation pourrait se faire à distance en priorité dans les pays du Sud) ;
- la formation des gestionnaires de réseaux ;
- la formation (par les réseaux) des utilisateurs à la pratique des nouveaux médias ;
- la formation à la production multimédia pour accroître la présence francophone sur les inforoutes et favoriser la diversité et le dialogue des cultures ;
- la formation des professionnels des médias ;
- la formation aux métiers de l'enseignement à distance, mode de formation renouvelé par l'usage des inforoutes ;
- le renouvellement des pratiques de formation à la langue française (dans et hors de la Francophonie) ainsi qu'aux langues partenaires par l'usage des nouveaux médias. Une action particulière de formation permanente doit être lancée en direction des professeurs de français exerçant dans le monde ;
- la relance de la formation continue des enseignants affectés à l'enseignement de base dans les pays du Sud par l'utilisation des médias efficaces concrètement sur le terrain ;
- le renforcement des formations de formateurs dans les domaines professionnels et techniques et dans ceux liés à l'appui, à la création et à la gestion des PME/PMI.

3. RENFORCER L'AIRE DE CRÉATION ET DE CIRCULATION DES CONTENUS

Dans le contexte de la numérisation et des inforoutes, il importe que la Francophonie prête une attention particulière aux trois secteurs suivants :

- sauvegarde et valorisation des patrimoines ;
- création de contenus ;
- accès et circulation de ces contenus.

De plus, l'attitude à adopter face aux documents numérisés doit s'adapter à ce nouveau contexte en privilégiant la décentralisation et le dynamisme de communautés innervées par la communication. C'est ainsi que l'on assurera une création abondante et diversifiée de contenus multimédias. S'agissant de connaissances, un esprit d'ouverture et de partage devrait se manifester clairement.

Sauvegarde et valorisation des patrimoines par la numérisation des œuvres

Des initiatives nationales et multilatérales pour la sauvegarde et la valorisation des cultures et savoirs francophones. À titre d'exemple, le Musée virtuel francophone et l'Encyclopédie francophone.

Soutien à la création de contenus afin de faire valoir la richesse de la diversité culturelle de la Francophonie

Élaboration de mécanismes d'aide à la création d'outils et de contenus multimédias qui pourraient fonctionner sur la base d'appels à initiatives, de subventions et d'encouragements privés.

Aides nationales ou régionales à la création et au développement des PME/PMI dans le secteur du multimédia, dans un esprit de concertation et de complémentarité.

Appui à la circulation de contenus francophones afin d'en enrichir l'offre dans un esprit de dialogue avec les autres espaces linguistiques

Appui et promotion des activités et projets visant à organiser, à renforcer et à faire circuler l'information documentaire, notamment des pays du Sud et de l'Est, à valoriser les contenus d'origine francophone auprès des différentes communautés linguistiques et sur les marchés internationaux des industries de la culture et du savoir.

Projet de mise en œuvre d'une médiathèque virtuelle susceptible d'appuyer l'enseignement supérieur et la recherche en offrant des ressources adaptées à la résolution de problèmes émanant de tous les secteurs de la vie sociale et scientifique. Dans ce contexte, l'accès aux thèses de doctorat et revues savantes numérisées constitue une priorité.

Constitution d'un ou plusieurs kiosques virtuels donnant accès à des journaux et périodiques numérisés ou au moins à leur sommaire.

4. PROMOUVOIR UNE AIRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les inforoutes doivent jouer un rôle important dans le développement économique des pays francophones. Il est urgent de mener des actions visant à :

- développer l'information stratégique et économique dans la perspective de la création de biens économiques immatériels à valeur ajoutée ;
- permettre l'émergence de nouvelles entreprises et de nouveaux métiers ;
- favoriser un « marché virtuel francophone » par :
 - ? le développement du commerce électronique et du paiement électronique sécurisé ;
 - ? la création de téléservices à vocation commerciale ou sociale, en particulier le téléachat, la télémedecine, le téléenseignement, le télétravail, en prenant en compte les répercussions sociales sur les nouveaux rapports au travail qui en découleront ;
 - ? la promotion du partenariat et de sociétés conjointes ;

- ? le maillage des entreprises et l'organisation de la sous-traitance ;
 - ? la mise en œuvre de bourses de projets ;
 - ? l'information sur les marchés et leur évolution ;
- favoriser dans chaque pays l'accès aux informations gouvernementales et administratives, par exemple les procédures douanières, le code des investissements, les règles de fiscalité, etc.

Pour atteindre ces objectifs, il est impératif de mobiliser des ressources financières, soit dans le cadre de mécanismes existants, en informant et en aidant à monter des projets auprès des organismes de financement, publics ou privés, ou dans le cadre de mécanismes spécifiques et de crédits d'appui permettant l'émergence de projets sur appel à initiatives.

5. ÉTABLIR UNE VIGIE FRANCOPHONE

Conscients que, sur le plan des expertises techniques et juridiques, l'actualisation et l'échange d'informations (à tous les niveaux, aussi bien internationaux que régionaux et nationaux) ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques, technologiques et juridiques (indispensables au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information) sont une garantie d'efficacité et un excellent vecteur pour l'appropriation et le transfert de technologies, les ministres recommandent la mise en commun de réseaux de veille active entre les pays membres, permettant une collecte efficace et une circulation rapide de l'information entre les pays francophones, et servant d'outil d'aide à la décision et d'alerte pour les acteurs dans le domaine des inforoutes. Cette veille s'exercera notamment dans les champs suivants :

- les politiques gouvernementales,
- les questions juridiques et la réglementation (droit de la propriété intellectuelle, protection de la vie privée, confidentialité des données, etc.),
- la technologie,
- le domaine commercial,
- les enjeux sociaux, économiques et culturels.

Persuadés que la mise en place de ce mécanisme de veille de type coopératif s'appuiera avantageusement sur les initiatives nationales existantes et sur les moyens des opérateurs de la Francophonie, les ministres recommandent que cette vigie, accessible notamment sur Internet, ait pour principales fonctions :

- de faciliter l'analyse des données disponibles sur les réseaux ;
- d'enregistrer les informations privilégiées d'intérêt pour la Francophonie ;
- de signaler les applications innovantes dans tous les domaines de la Francophonie et, tout particulièrement, dans les domaines prioritaires cités dans la déclaration ;
- de pointer sur les principaux serveurs francophones intéressants pour la veille ;
- d'animer un forum de discussion et de partage d'expérience ;
- de faire connaître les informations et règles sur les appels d'offres et les appels à proposition francophones relatifs aux technologies de l'information et de la communication ;

- d'informer sur l'usage et l'impact social des applications ;
- d'informer sur les opportunités de formation dans le domaine des inforoutes ;
- de recenser et d'animer un réseau de correspondants volontaires et crédibles susceptibles d'alimenter la veille active ;
- d'informer sur la poursuite des négociations et sur les décisions des instances internationales (protocoles, normes, logiciels de navigation, commerce international des biens et services, droit de la propriété intellectuelle, commerce électronique, gestion des domaines Internet, adressage IP, etc.)

6. SENSIBILISER

Sensibilisation de la jeunesse et de la population en général

Il s'agit notamment :

- de sensibiliser les personnels de l'éducation aux enjeux et impacts des nouvelles technologies ;
- de sensibiliser la jeunesse par l'introduction, dans les programmes scolaires et dans les lieux de culture et de jeunesse, d'une culture des nouvelles technologies capable d'assurer une éducation civique aux générations futures ;
- de réaliser une toile scolaire minimale avec l'objectif à terme d'un point d'accès par école ;
- de sensibiliser les populations et les citoyens par l'utilisation des médias nationaux et francophones (TV5 en particulier) et l'appui aux initiatives associatives, publiques et privées.

Des points d'accès publics aux inforoutes devront être aménagés dans le maximum de lieux communautaires (bibliothèques, centres de documentation, centres de lecture et d'animation culturelle, centres de loisirs, etc.).

Des programmes de formation aux nouvelles technologies sont à mettre en place dès à présent dans le but :

- de s'approprier les apports de nouveaux médias ;
- d'adapter les pratiques pédagogiques et didactiques aux nouveaux médias ;
- de maîtriser, à terme, leurs enjeux sociaux et économiques, sans porter préjudice au contexte culturel de leurs utilisateurs.

Priorité doit être accordée à la formation de tous les acteurs des secteurs éducatifs et formatifs à ces nouveaux médias, de façon à assurer l'intégration des inforoutes dans la vie sociale.

Le développement de celles-ci se fondant principalement sur la créativité individuelle, la formation des jeunes aura, plus particulièrement, souci de favoriser les initiatives personnelles et d'encourager l'originalité de l'expression de chacun. Par ailleurs, des journées annuelles " Mobilisation de la jeunesse pour les inforoutes " seront régulièrement organisées dans les pays francophones, si possible reliées entre elles par réseaux.

Sensibilisation des producteurs

Il s'agit de rassembler et de mobiliser les producteurs et les créateurs de produits et services distribuables sur les inforoutes, de les sensibiliser aux besoins et aux attentes de la Francophonie, et de stimuler la diffusion et l'utilisation de ces produits et services, notamment dans les pays du Sud et de l'Est. À cet égard - à côté des manifestations existantes et en parfaite complémentarité avec d'autres initiatives francophones - il convient d'envisager la tenue d'un festival bisannuel francophone du multimédia.

Sensibilisation des investisseurs et des bailleurs de fonds potentiels au bénéfice des pays en développement ainsi que des décideurs de ces pays

Trois types d'actions complémentaires sont envisageables :

- une information régulière, par les instances nationales et francophones, des besoins et attentes en matière d'inforoutes ;
- des tables rondes régionales pour favoriser la complémentarité et la connexion des projets nationaux ;
- des séminaires et colloques nationaux présentant les inforoutes et les projets précis qui en découlent comme des instruments privilégiés de développement. Ces séminaires peuvent utilement réunir des décideurs nationaux, publics et privés, qui exposent leurs projets à des organismes internationaux de financement.

Des appuis en assistance technique ou financière devront permettre la mise au point de stratégies nationales de développement des inforoutes et de leur mise en œuvre. Cette action peut être opportunément soutenue par les gouvernements et par la coopération multilatérale francophone, en complémentarité avec d'autres instances internationales.

7. ASSURER UNE PRÉSENCE CONCERTÉE DES FRANCOPHONES

La réglementation et la tarification sont de la compétence principale et souveraine des politiques nationales. Il est cependant pertinent de rappeler que certains cadres réglementaires constituent des freins au développement de l'accès à la communication et à l'information. Nous assistons cependant à une transformation rapide de ces cadres afin d'abaisser ces barrières. Dans ce contexte, il apparaît important d'établir des actions de concertation aux niveaux régional et multilatéral. Ces concertations dans les domaines de la réglementation, de la tarification et de la normalisation, ont comme objectif de promouvoir les intérêts communs aux pays membres de la Francophonie, et ce dans le respect des souverainetés nationales. À cet effet, les ministres sont convenus :

- d'assurer une présence concertée et régulière dans les instances internationales, gouvernementales et non gouvernementales, traitant des questions liées à la réglementation, aux normes, aux protocoles et autres standards des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en cohérence avec leur mode de fonctionnement, telles que l'ISO, l'ISOC, l'OMC, l'UIT, l'Unesco, etc.

Cette présence devra également être assurée de manière plus forte dans toutes les instances ou réunions internationales chargées du développement des inforoutes afin d'y garantir notamment le rayonnement et le développement de la Francophonie et la prise en compte de ses intérêts communs dans les domaines relatifs à l'éthique, la déontologie des usages des inforoutes, aux droits de la propriété intellectuelle sur les réseaux.

- d'appuyer la révision des réglementations dans le secteur des télécommunications, en vue de favoriser une saine concurrence entre opérateurs (publics et privés), et de redéfinir le rôle des services publics, afin d'améliorer le rapport qualité-prix des services offerts, tout en sauvegardant l'accès au service de base ;

- d'encourager l'adoption de politiques tarifaires, fiscales et douanières incitatives pour favoriser le déploiement et l'utilisation des inforoutes ;
- de promouvoir la participation des pays du Sud aux projets expérimentaux sur les inforoutes.

Extraits des Actes de la Conférence des Ministres francophones chargés des Inforoutes,
Montréal (Canada), 19, 20 et 21 mai 1997